

est le fait suivant. Quand sous Clément VIII, en 1596, on creusa les fondations du nouvel autel de saint Pierre, on mit à jour la *cella* sépulcrale où était le corps de l'apôtre. On appela Clément VIII qui fit déblayer et constata, au milieu de la *cella*, la présence d'un sarcophage en marbre sur lequel était placée une grosse croix d'or. On savait que Constantin avait déposé une croix d'or sur la tombe du Prince des apôtres, et il se pouvait que ce fut la même. Or, si en 1527 le corps de l'apôtre avait été emporté, on aurait certainement emporté aussi la croix d'or à laquelle les soldats tenaient plus qu'au corps de l'apôtre, et la substitution d'une nouvelle croix sur un cercueil vide n'aurait pu se faire sans que l'histoire ne l'eût enregistrée.

— Aussi malgré cette attaque *in extremis*, il est bien certain, au point de vue purement historique, que le corps de saint Pierre repose matériellement dans la *cella* que vit Clément VIII, et qu'il fit fermer devant lui par respect pour un si précieux trésor. Si maintenant la pieuse fidélité du fidèle veut aller plus loin et demande dans quel état est le corps de saint Pierre, nous devons répondre que nous n'en savons rien, car nous ne possédons pas de reconnaissance exacte de son corps. On sait seulement que diverses églises possèdent de ses reliques, et que la tête de l'apôtre, ou ce qui en reste, est à Saint-Jean-de-Latran. Mais le tombeau renferme-t-il un squelette, ou seulement une poignée de cendres ? Nous l'ignorons. Nous savons seulement qu'au dernier jour Dieu soufflera sur ces cendres, et que saint Pierre, avec sa chair glorifiée par le Christ et dans le Christ, s'asseoira à la droite du Fils de Dieu pour juger, avec les autres apôtres, le monde entier.

Rome, le 19 juillet 1906.

— La Congrégation Extraordinaire pour les Affaires de France a fini ses travaux. Le dossier complet a été transmis au Souverain-Pontife qui doit donner sa décision. On ne peut savoir quand il la donnera ; toutefois elle ne peut tarder long-